

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **14 janvier 2013**

Délibération n° 2013-3457

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2° - Lyon 7°

objet : Aménagement des quais Claude Bernard et Gailleton pour les bateaux croisières - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Demandes de subventions

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Madame Pédrini

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 4 janvier 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 16 janvier 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laurent, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à Mme Tifra), Bernard R. (pouvoir à M. Kabalo), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Flaconnèche), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Genin), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), MM. Braillard (pouvoir à M. Arrue), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Darne JC. (pouvoir à M. Ferraro), Fleury (pouvoir à M. Abadie), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Petit), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Martinez (pouvoir à M. Crédoz), Pili, Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Touraine (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Giordano, Vial.

Conseil de communauté du 14 janvier 2013**Délibération n° 2013-3457**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Lyon 2° - Lyon 7°

objet : **Aménagement des quais Claude Bernard et Gailleton pour les bateaux croisières - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Demandes de subventions**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 décembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon en tant que concessionnaire des berges du Rhône et suite au transfert de la compétence "haltes fluviales" depuis le 1er janvier 2010, se doit d'assurer l'aménagement et la mise en valeur de ces berges. Ainsi, elle gère la création et l'entretien des équipements, tels que :

- les moyens d'amarrage,
- les postes de distribution d'eau, de courant, les accès aux services téléphoniques et postaux,
- l'enlèvement des ordures ménagères,
- tout équipement, installation, aménagement entrant dans l'objet de la concession.

Au regard de l'étude menée en 2011 par le groupement Grelet Conseil, Bosquillon, FR environnement nautique dans le cadre du projet d'élaboration du schéma directeur de l'activité des paquebots de croisière fluviale, du développement croissant de l'activité croisière fluviale et de la saturation du site d'escale situé quai Claude Bernard, il apparaît indispensable de faire évoluer la qualité d'accueil de ces paquebots. Plusieurs sites sont concernés, la priorité étant donnée aux sites du centre-ville, à savoir les quais Claude Bernard et Gailleton dans un premier temps.

A noter qu'en 2012, 19 paquebots croisières ont évolué sur le Rhône, soit un total de 90 000 passagers, plus de 800 escales avec au moins une demi-journée à Lyon. Les retombées économiques de cette activité ont été évaluées à près de 11 M€ par an.

Les travaux préconisés sont :

- quai Claude Bernard : cette halte doit permettre d'accueillir 6 paquebots de plus de 110 mètres, ce qui nécessite l'augmentation des débits d'eau des points de livraison des bornes et une adaptation du réseau électrique existant. Dans une 2° phase, il conviendra de finaliser l'évolution du réseau électrique et également de traiter les points d'amarrage,

- quai Gailleton : cette halte doit permettre d'accueillir 3 paquebots de 90 mètres. Des travaux sur le réseau d'eau sont également nécessaires et dans une 2° phase, il conviendra de remettre aux normes l'ascenseur à usage exclusif des croisiéristes et permettant la mise en accessibilité du site aux personnes à mobilité réduite.

Les travaux relatifs au réseau d'eau seront réalisés par la société Véolia, au titre des travaux exclusifs prévus dans leur contrat d'affermage.

La première phase des travaux se déroulera de janvier à avril 2013, pour un coût global de 380 000 € TTC, tel que décrit ci-dessous :

2013	Budget annexe de l'eau (en € TTC)	Budget principal (en € TTC)
quai Claude Bernard		
. réseau d'eau	330 000	
. réseau d'électricité		30 000
quai Gailleton		
. réseau d'eau	20 000	
Total	350 000	30 000

La 2° phase des travaux, relative aux travaux d'amarrage, de rénovation d'ascenseur et de finalisation du réseau électrique, interviendra au 2° semestre 2013 pour un coût global estimé à 440 000 € TTC. Elle fera l'objet d'une individualisation complémentaire d'autorisation de programme.

Ces travaux s'inscrivant dans le cadre d'une fiche d'action du plan Rhône, relative à l'amélioration de l'accueil et des services aux paquebots fluviaux, des subventions seront sollicitées pour le financement de ces travaux auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région, de Voies navigables de France (VNF).

Il convient de préciser que la réalisation de ces travaux, en permettant d'accroître la capacité d'accueil et donc la fréquentation des quais, générera une augmentation du nombre de redevances perçues. Le bureau d'études extérieur en charge du dossier prévoit une évolution significative des recettes qui passerait de 73 000 € en 2011 à 116 000 € en 2014 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation des travaux nécessaires au développement de l'activité fluviale des bateaux croisières.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter des subventions auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région et de VNF,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P13 - Haltes fluviales, pour un montant de 380 000 € TTC en dépenses et 57 358 € en recettes à la charge :

- du budget principal pour un montant de 30 000 € TTC en dépenses en 2013, sur l'opération n° 0P13O2827,

- du budget annexe des eaux pour un montant de 350 000 € TTC en dépenses et 57 358 € en recettes en 2013 sur l'opération n° 1P13O2827.

La TVA intégrée dans le montant de l'opération est intégralement récupérée auprès du délégataire pour un montant équilibré en dépenses et recettes de 57 358 €.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 janvier 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,